



Prise d'acte d'arret de cdi

Par **SStephane**, le **23/02/2012 à 15:22**

Bonjour,rn rn rnMon employeur refuse de passer mon entretien d'évaluation depuis 6 mois, je l'ai relancé à plusieurs reprise (mail & tél) en vain. rn rnEst ce que ça justifie la prise d'acte d'arreter mon CDI. sachant que je suis cadre et j'ai plus que 2 ans d'ancienneté.rn rnMerci pour votre réponse.

Par **pat76**, le **23/02/2012 à 18:10**

Bonjourrn rnMail et téléphone ne seront pas une preuve en cas de litge.rn rnIl est spécifié dans votre contrat de travail que vous devez obligatoirement passer un entretien d'évaluation et à quelle fréquence?rn rnVous faites votre demande par lettre recommandée avec avis de réception et vous en gardez une copie.rn rnPersonnellement, je ne pense pas que le refus par votre employeur d'un entretien d'évaluation puisse vous amener à faire une prise acte de rupture de votre contrat de travail.rn rnLe Conseil des Prud'hommes considérera cela comme une démission.

Par **SStephane**, le **24/02/2012 à 12:25**

Merci beaucoup pour votre réponse,rn rnMon contrat ne contient pas de clause sur l'entretien annuel. rnUne petite précision, Mon employeur refuse de passer cet entretien parce que j'ai des frais qui ne sont pas payer ainsi que j'ai demandé de passer des formations.rn rnLe fait de ne pas passer mon entretien d'évaluation alors que d'autres passent leurs entretiens est une sorte de discrimination, n'est ce pas ?rn rnPour la Syntec(ma convention collective),

apparemment, l'entretien professionnel est obligatoire mais pas l'entretien annuel. rnrnQu'est ce que vous en pensez ?rnrnMerci encore pour votre retour